



Conseil d'Etat  
Staatsrat

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## RÉPONSE AU POSTULAT

**Auteur** AdG/LA, par Patricia Constantin, Sébastien Nendaz (suppl.), Valentin Aymon (suppl.), et Margaux Dubuis

**Objet** **Pour une augmentation des places d'apprentissage à l'Hôpital du Valais et des places de stages pour les jeunes en 10H et 11H**

**Date** 07.06.2018

**Numéro** **3.0335** **en collaboration avec le DSSC**

---

Mesdames, Messieurs les député-e-s,

Le Service de la formation professionnelle (SFOP) négocie depuis plusieurs années avec l'Hôpital du Valais, partie du Valais romand, afin d'augmenter sensiblement le nombre de places d'apprentissage d'Assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC), sans succès à ce jour.

En accord avec l'ORTRA-SSVS, nous avons même mis sur pied une formation duale dégressive à Châteauneuf (1<sup>ère</sup> année complète en École, puis dual normal en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années). Cela n'a pas non plus eu l'effet escompté.. Ce modèle dégressif a notamment l'avantage de permettre de débiter l'apprentissage d'ASSC à 15 ans, au sortir de l'école obligatoire, même si l'on manque encore un peu de maturité pour être mis face à certaines situations plus délicates ou pesantes.

Afin de favoriser l'implication des prestataires de soins, un groupe de travail a été mandaté par le Conseil d'État, sur proposition du DEF et du DSSC. Sa mission est de proposer un concept permettant la mise à disposition de places de stage et d'apprentissage répondant aux besoins en matière de formation dans les professions non universitaires de la santé (soins et assistance, médico-technique, médico-thérapeutique, secours) tout en assurant un financement incitatif et équitable de la formation pratique dans ces professions dans le cadre des budgets disponibles.

Ce groupe de travail doit :

- évaluer les besoins en formation dans les professions concernées ;
- évaluer le nombre de places de stage et d'apprentissage potentiellement disponibles en Valais ;
- analyser les solutions mises en place dans d'autres cantons, en particulier le système d'obligation de formation du canton de Berne ;
- formuler une proposition au Conseil d'État d'ici août 2018 intégrant une évaluation des coûts de mise en œuvre dans le cadre des budgets disponibles.

Les travaux ont débuté et devraient à terme assurer de manière adéquate et en fonction des besoins en personnel soignant le nombre de places de stage et d'apprentissage dans les institutions sanitaires du Canton. Nous profiterons également de la réflexion et de l'analyse en cours afin de trouver de meilleures solutions pour les stages des élèves des CO de 10H et 11H.

**Conséquences sur la bureaucratie : aucune**

**Conséquences financières : aucune**

**Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune**

**Conséquences RPT : aucune**

Il est proposé l'acceptation du postulat.

**Sion, le 17 avril 2018**